Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260225-20260202-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le douze Février, à 21H19, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de la commune de Mecé, légalement convoqué en date du **vendredi 6 Février2026**, s'est réuni en séance publique à Mecé, sous la présidence de M. DELAUNAY Jean-Luc, Maire.

Etaient présents - 13 : BAUDY Pascal, BAUDY Olivier, BEAUGENDRE Paul, COTIN Sabrina, DELAUNAY Jean-Luc, GOUPIL Sonia, JUGUET Angélique, LECONTE Marie-Christine, PIETTE Alain, MOREAU Lucienne, TRAVERS Didier, THEVEUX Kevin, LÉONARD Olivier.

Absent :
Absent excusé : Alain BOISRAMÉ donne pouvoir à Angélique JUGUET ; Stéphanie CERISIER donne pouvoir à Marie-Christine LECONTE.

Secrétaire de séance : Paul BEAGENDRE
15 votants pour la séance
Fin de séance 22 :45

2026-02-02 : Finances : Subventions aux associations au titre de l'année 2026.

l'Article L2131-11 Sont Illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2026 présentés par les associations :

> Associations

Associations	*Montant accordé*	*Votants*	*Résultats*
ACCA	250 €	15	Unanimité
Club de l'Entente	250€	13	Unanimité
Tous en Forme à MECÉ	650 €	15	Unanimité
Mecé Arts et Cultures	250 €	15	Unanimité
UNC	300 €	13	Unanimité
APEL	3410€	15	Unanimité
Réserves	2000€	15	Unanimité

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501703-20260225-20260202-DE

EPISOL	127€	15 votants
ADMR Saint-Aubin du Cormier	280€	
CIDFF	100€	unanimité
CLIC des Portes de Bretagne	255€	
FNATH	120€	
Prévention Routière	120€	
Restaurant du cœur	400€	

Total subvention	8512€	Unanimité

A noter que Mme LECONTE, M. TRAVERS pour l'UNC ; M. BEAUGENDRE, Mme MOREAU pour le Club de l'Entente ne participeront pas au vote de la subvention.

Il vous est proposé :
- D'Attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 8512,00 € répartie comme indiqué ci-dessus
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2026 de la commune.
- De Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.
-
Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Luc DELAUNAY

